

RAPPORT ANNUEL



2 0 0 5

Nestlé
CÔTE D'IVOIRE

EXERCICE 2005

- Conseil d'Administration
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Comptes
- Résolutions



Mlle Virginie MEDAFE

Président

M. Friedrich MAHLER

Vice-Président

M. Daniel YAPOBI

Administrateur-Directeur Général

M. Alexandre CANTACUZENE

M. René AMICHIA

M. Georges N'DIA

Société Nestlé S.A.

Administrateurs

■ **Commissaires aux Comptes :**

Cabinet KPMG

Cabinet Ernst & Young

■ **Commissaires aux Comptes Suppléants :**

M. Franck NANGBO

Cabinet SIGECO



Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2006

3

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 24 des statuts afin de soumettre à votre approbation les états financiers de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2005 de Nestlé Côte d'Ivoire.

MARCHE DES AFFAIRES

Commentaires généraux

Les activités de Nestlé Côte d'Ivoire ont continué de se dérouler dans un environnement socio-politique difficile, ceci pour la quatrième année consécutive. Les derniers mois de l'année ont été très tendus du fait des incertitudes relatives à la tenue ou au report des élections.

Néanmoins, malgré ce contexte difficile, notre chiffre d'affaires global a légèrement progressé.



Le Siège Social de Nestlé Côte d'Ivoire

L'évolution des ventes au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

Ventes totales hors taxes (millions FCFA)	2003	2004	2005	Variation 2005/2004
Produits laitiers	5 315	2 071	1 472	- 29%
Produits infantiles	3 835	3 046	2 822	- 7%
Café soluble	37 332	25 576	29 116	+ 14%
Boissons chocolatées	675	785	713	- 9%
Bouillons déshydratés	28 845	25 452	28 783	+ 13%
Assaisonnement liquide	801	542	691	+ 27%
Masses bouillons	13 182	14 176	7 827	- 45%
Divers	1 066	986	1 743	+ 77%
Total	91 051	72 634	73 167	+ 0,7%

Les ventes se sont caractérisées par une forte baisse du chiffre d'affaires des masses destinées à l'exportation aux sociétés affiliées, et par la poursuite du déclin des laits liquides du fait de la forte concurrence locale.

Ces contre performances ont été compensées par une nette croissance des ventes de bouillons et de café soluble, notamment sur le marché local.



Actif	31/12/2005	31/12/2004
Immobilisations incorporelles	4 081 829	17 132 405
Immobilisations corporelles	18 463 702 223	21 260 785 175
Immobilisations financières	1 186 274 059	1 507 106 909
Stocks	9 039 948 617	11 452 764 413
Créances et emplois assimilés	19 377 193 833	20 937 066 912
Trésorerie Actif	1 355 736 314	910 056 286
Ecart de conversion Actif	8 915 527	356 937
	49 435 852 402	56 085 269 082

PASSIF	31/12/2005	31/12/2004
Capital	5 517 600 000	5 517 600 000
Prime de fusion	1 043 156 491	1 043 156 491
Ecart de réévaluation	3 434 584 742	3 434 584 742
Réserves indisponibles	1 103 520 000	1 103 520 000
Réserves libres	795 004 173	795 004 173
Report à nouveau	-4 845 789 963	3 076 427 084
Résultat net de l'exercice	2 178 730 580	-7 922 217 047
Emprunt	10 000 000 000	10 000 000 000
Autres dettes financières	2 174 554 713	2 173 115 919
Passif circulant	13 071 646 985	19 835 174 812
Trésorerie Passif	14 934 554 964	16 993 355 107
Ecart de conversion Passif	28 289 717	35 547 801
	49 435 852 402	56 085 269 082



COMPTE DE RÉSULTAT NESTLÉ CÔTE D'IVOIRE

	31/12/2005	31/12/2004
Ventes de marchandises	4 016 551 997	3 663 819 532
Ventes de produits fabriqués	67 404 045 653	67 347 450 877
Travaux, Services vendus	1 040 896 067	842 735 108
Production stockée	-893 751 805	-1 449 163 831
Produits accessoires	705 987 254	780 055 697
Autres produits	1 604 765 923	1 938 418 448
Total	73 878 495 089	73 123 315 831
Achats de marchandises et variation de stock	1 958 196 327	2 316 019 132
Achats de matières et variation de stock	18 876 401 107	20 160 221 021
Autres achats et variation de stocks	14 192 815 140	13 995 769 244
Transport	2 359 761 760	2 683 124 155
Services extérieurs	13 748 287 143	14 896 943 972
Impôts et taxes	1 396 274 087	2 270 907 395
Autres charges	2 525 863 923	3 773 594 232
Total	55 057 599 487	60 096 579 151
Valeur ajoutée	18 820 895 602	13 026 736 680
Charges de personnel	11 218 471 174	13 532 032 768
Excédent Brut d'Exploitation	7 602 424 428	-505 296 088
Reprises de provisions	567 556 910	242 769 153
Transferts de charges	1 593 371 672	1 875 415 051
Dotations aux amortissements et provisions	-4 206 487 831	-4 195 709 914
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 556 865 179	-2 582 821 798
Revenus financiers	-54 063 791	26 762 496
Gains de change	251 611 634	218 981 260
Frais financiers	-2 489 481 574	-2 862 452 205
Pertes de change	-175 412 555	-79 367 641
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	3 089 518 893	-5 278 897 888
Résultat de cession	-102 414 313	-2 668 636 102
Charges H.A.O.		-5 102 819
Produits H.A.O.	0	45 419 762
Impôts sur le résultat	-808 374 000	-15 000 000
BENEFICE NET	2 178 730 580	-7 922 217 047



Nestlé

CÔTE D'IVOIRE

BOITE D'ENTRÉE

TECHNIQUE

TEL. 22 40 61 45

FAX. 22 44 43 43

**Good Food,
Good Life!**

Nestlé products shown include: Nescafé, Milo, Vittel, Nesquik, and others.

MARCHÉ LOCAL - CÔTE D'IVOIRE DÉVELOPPEMENT PAR GROUPE DE PRODUITS

PRODUITS LAITIERS

La faible rentabilité des laits liquides nous a amenés à nous désengager de ce secteur pour donner la priorité au développement des poudres COFFEE-MATE notre nouvelle crème à café et NIDO, notre lait de croissance.

En terme d'innovation, toujours soucieux de répondre au mieux aux besoins des consommateurs, notre offre globale s'est enrichie en fin d'année d'une nouvelle catégorie : les Céréales Famille.

Sous cette nouvelle catégorie, nous avons lancé une première variété : Nestlé CEREVITA Gold.

Nestlé CEREVITA Gold est une bouillie nourrissante et instantanée à base de maïs et de soja, destinée à toute la famille.



NUTRITION INFANTILE

Nos activités consommateurs sur les farines infantiles ont été fortement perturbées par des difficultés d'approvisionnements.



En ce qui concerne les laits infantiles, le partenariat initié avec les associations et regroupements du milieu médical a permis d'accroître de façon significative notre renommée d'expert en nutrition infantile. Le respect du code de l'OMS et des instructions Nestlé ainsi que le nouveau système de gestion du code mis en place contribueront à renforcer l'image de Nestlé en tant que société éthique et responsable.



Pour 2006, nous devons poursuivre les partenariats avec les contacts médicaux et les autorités médicales dans le cadre de la visite médicale pour la mise en place d'un code local éthique et applicable. Tandis que pour les céréales infantiles, l'accent devra être mis sur le renforcement et l'élargissement de notre gamme pour couvrir toutes les étapes du Plan d'Eveil Nutritionnel.



CAFÉ SOLUBLE

Notre marque de café NESCAFÉ est restée toujours aussi proche des consommateurs.



Les activités de recrutement des non-consommateurs ont été menées à travers les dégustations et échantillonnages aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays sur les activités clés de la marque, notamment NESCAFÉ African Revelations.

Ces actions ont également permis de communiquer et faire déguster NESCAFÉ CREM 3 en 1 et COFFEE-MATE, la crème à café que nous avons introduite sur le marché en décembre 2004.



Un travail significatif d'amélioration de la présence et de la visibilité aux points de vente a également été effectué sur ces 2 nouveaux produits. La marque reste toujours aussi présente en visibilité outdoor et aux points de vente. La priorité en 2006, sera de poursuivre le travail sur NESCAFÉ CREM 3 en 1 et NESTLÉ COFFEE-MATE afin de bâtir leur notoriété et inciter le consommateur à l'achat avec une meilleure connaissance des bénéfices de ces produits, sans négliger le travail d'éducation à la consommation du café et particulièrement de NESCAFÉ.

BOISSONS CHOCOLATÉES

L'année 2005 nous a permis de renouer avec la croissance sur ce marché où des contre-performances avaient été enregistrées depuis deux années consécutives.

Un accent particulier a été mis cette année sur une action de communication d'envergure visant à promouvoir notre marque stratégique MILO : Le sponsoring de l'émission télévisée «WOZO VACANCES».



Cette émission nous a permis, non seulement d'améliorer la notoriété de la marque auprès des cibles mères/enfants mais, également de multiplier les occasions d'essai et par conséquent de générer une demande significative.



Pour 2006, le challenge au niveau de cette catégorie sera de maintenir la tendance de croissance tout en améliorant la profitabilité du business boissons chocolatées, ceci en arrivant à positionner de façon définitive MILO comme leader du marché.

PRODUITS CULINAIRES

Le redressement des ventes des produits culinaires et la consolidation du leadership de MAGGI ont été menés avec succès malgré l'arrivée d'un nouveau concurrent.

Les bouillons déshydratés

La qualité des efforts commerciaux déployés pour soutenir la marque MAGGI a permis de redresser nos ventes de bouillons, en dépit d'un contexte concurrentiel difficile.



Assaisonnement liquide

Depuis le relancement en 2004, les ventes de l'Arôme MAGGI connaissent un bon développement, grâce à une forte communication media sur les nouveaux attributs du produit.

Visibilité de la marque

Pour renforcer la proximité avec le consommateur, MAGGI a poursuivi sa vaste campagne de visibilité qui a démarré en 2004, avec une intensification de sa présence dans les points de vente et de consommation.



MARCHÉ LOCAL - CÔTE D'IVOIRE DÉVELOPPEMENT PAR GROUPE DE PRODUITS

SERVICE CONSOMMATEURS

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées au niveau du Service Consommateurs pour renforcer la connaissance de certains de nos produits par nos consommateurs.



Le Service Consommateurs a apporté son soutien aux Groupes Produits, à la Vente et au FoodServices pour les lancements de produits et les actions de proximité, notamment les Forums Consommateurs MAGGI et les séances des Clubs Cuisine Ecoles MAGGI.



Les journées «NESTLE célèbre les mères» organisées en direction de nos consommatrices et particulièrement avec les membres du Club MAGGI CUISINE Plus ont été une occasion supplémentaire d'être en contact avec nos consommateurs et de renforcer les liens qui les unissent à nos marques.



Le Service Consommateurs reste à l'écoute de nos consommateurs afin de mieux les connaître et traduire cette connaissance en action.

FOODSERVICES

Nos efforts cette année ont visé les objectifs suivants :

- Créer de nouveaux points de consommation pour nos marques ;
- Assurer une présence forte de nos marques aux points de consommation ;
- Assurer une formation en hygiène et sécurité alimentaire pour nos partenaires ;
- Amorçé en fin d'année, le recrutement de nouveaux partenaires pour la distribution de nos produits exclusivement dans le canal foodservices sera poursuivi en 2006 pour assurer le développement et la rentabilité de notre structure.



Nestlé Cerevita

Les bienfaits des Céréales pour ma famille

NOUVEAU

Gold

Protéines
Énergie
Calcium
Fibres alimentaires

Nestlé Cerevita, parce que les céréales sont essentielles pour la vie.

Cérévita Leaflet

MAGGI

POISSON-AKPI

NOUVEAU

30F

MAGGI

POISSON-AKPI

MAGGI

Une recette qui n'a pas son pareil !

MAGGI et moi, le secret du bonheur !

Recto Leaflet MAGGI Poisson Akpi

Nestlé Cerevita

Les bienfaits des Céréales pour ma famille

NOUVEAU

Gold

Protéines
Énergie
Calcium
Fibres alimentaires

Nestlé Cerevita, parce que les céréales sont essentielles pour la vie.

Bâche Cérévita 49x195



Visuel Affiche NESCAFÉ



Leaflet MAGGI Tablette



Affiche MILO 4x3

Le Chiffre d'affaires Export de NCI en 2005 :

En valeur, le chiffre d'affaires s'est élevé à fcfa 38 414 millions contre fcfa 42 807 millions pour 2004, soit une baisse de 10% due à une performance des marchés de la région qui n'a pas été à la hauteur des objectifs.

En volumes, nous avons exporté 24 086 Tonnes contre 29 330 Tonnes en 2004 soit une baisse de 18%.

Les destinations de produits fabriqués dans nos 2 usines de Yopougon et d'Abidjan étaient principalement la Région Afrique Centrale et de l'Ouest et la Grèce (NESCAFE).

Le Volume exporté par site de production :

Fabrique de Yopougon : 18 294 Tonnes soit 76% contre 82% en 2004.

Fabrique d'Abidjan : 5 792 Tonnes soit 24% contre 18% en 2004.

Le Volume exporté par groupe de produits :

Culinaires : 17 832 Tonnes

Boissons : 5 792 Tonnes

Céréales / Nutrition / Laits : 462 Tonnes

INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement en immobilisation se sont élevées à fcfa 1.780 millions en 2005, soit 2,4 % du chiffre d'affaires, contre fcfa 4.376 millions en 2004.

Les nouvelles acquisitions se rapportent principalement à l'outil de production à hauteur de :

- fcfa 882 millions pour l'usine de Yopougon, relatifs à des augmentations de capacité et à l'acquisition d'une remplisseuse pour lait en poudre ;
- fcfa 750 millions pour l'usine de Zone 4, dont une bonne partie se rapporte au projet de gaz naturel, lequel viendra en remplacement du fuel.



Le bénéfice net s'établit à fcfa 2 178 millions, soit 3% du chiffre d'affaires contre une perte de fcfa 7 922 millions en 2004.

Ce résultat a été réalisé grâce à une amélioration des marges liée à la hausse des ventes des produits à forte rentabilité, tels que les bouillons et le Café soluble.

Par ailleurs, il faut noter une baisse des charges du personnel liée aux nombreux départs de 2004, et une meilleure maîtrise des charges diverses, lesquelles ont eu un effet bénéfique sur l'excédent brut d'exploitation.

Des provisions supplémentaires pour créances douteuses relatives aux exercices antérieurs, ont été constituées à hauteur de fcfa 622 millions.

SITUATION FINANCIÈRE

Le passage de nos clients locaux au paiement comptant, associé à une meilleure gestion des autres éléments du fonds de roulement, a contribué à l'amélioration de la situation financière. Nous observons une amélioration significative du fonds de roulement net de fcfa 5,3 milliards, passant d'une situation négative en 2004 de fcfa 3,6 milliards à une situation positive en 2005 de fcfa 1,7 milliard.

Ainsi, l'endettement total auprès des banques a régressé de fcfa 2 milliards (fcfa 16,9 milliards à fin 2004 contre fcfa 14,9 milliards à fin 2005). De plus, le prêt de fcfa 5 milliards contracté auprès du Centre de Coordination Nestlé a été remboursé courant 2005. En conséquence, nous observons une baisse des frais financiers.

Les capitaux propres hors bénéfice net de l'exercice s'élèvent à fcfa 7,05 milliards pour un actif net immobilisé de fcfa 19,65 milliards soit 36%.

Action-Bourse

Le cours de l'action Nestlé Côte d'Ivoire a fortement baissé au cours de l'année 2005. La valeur de l'action est passée de fcfa 71 000 au 31.12.2004 à fcfa 51 600 au 31.12.2005.

L'effectif global de Nestlé Côte d'Ivoire a connu une légère hausse en 2005, passant de 821 salariés à fin décembre 2004 à 836 salariés au 31 décembre 2005, du fait de la confirmation de certains postes de collaborateurs temporaires en postes permanents.

Le personnel expatrié qui a dû quitter notre pays en novembre 2004 pour reprendre provisoirement ses fonctions dans les pays de la sous-région, a été re-localisé officiellement à Accra où s'est installée notre Direction Régionale.

Au niveau de la formation, Nestlé - CI a poursuivi une politique volontariste malgré la crise économique, en maintenant les efforts des années passées, à travers de nombreux séminaires organisés aussi bien à l'étranger qu'en Côte d'Ivoire en regroupant les participants autour des sujets à forte valeur ajoutée.



AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après constitution de la provision pour impôt sur le résultat, le bénéfice net de l'exercice s'élève à FCFA 2 178 730 580. Après imputation du report à nouveau déficitaire de 2004, le report à nouveau de 2005 demeure déficitaire à hauteur de FCFA 2 667 059 383.

Dans ces conditions, votre Conseil d'Administration estime ne pas pouvoir verser de dividendes aux actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2005 et se propose d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice :

Bénéfice net de l'exercice	2 178 730 580 FCFA
Report à nouveau	(4 845 789 963) FCFA
Total	(2 667 059 383) FCFA
Dividendes aux actionnaires	0 FCFA
Report à nouveau	(2 667 059 383) FCFA

PERSPECTIVES 2006

L'atteinte de nos objectifs de 2006 reste conditionnée par l'évolution du climat politique et économique du pays. Néanmoins, nous misons sur nos piliers Culinaires et Café soluble pour continuer à améliorer nos ventes sur le canal local.

D'autre part, la finalisation du projet de gaz naturel au niveau de l'usine de Zone 4 va fortement contribuer à la réduction de nos coûts de fabrication.



2006

JANVIER L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

FÉVRIER L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28

MARS L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

AVRIL L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

MAI L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

JUIN L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

JUILLET L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

AOÛT L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

SEPTEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

OCTOBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

NOVEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

DECEMBRE L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

MAGGI et moi, le secret du bonheur !

MAGGI.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Nestlé Côte d'Ivoire S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I- Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables de l'OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Nestlé Côte d'Ivoire S.A. à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information portée dans l'état annexé au tableau I-A4, relative aux méthodes de présentation appliquées par l'entreprise et concernant les modalités de comptabilisation des engagements pour indemnités de services rendus prévues par la Convention Collective de Côte d'Ivoire.

II- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles généralement admises en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire

Franck Nangbo

Expert-Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio

Expert-Comptable Diplômé

Abidjan le 28 Avril 2006

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (ARTICLE 440 DU TRAITÉ OHADA) EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

19

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1- Conventions autorisées préalablement par votre conseil d'administration

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons été avisés des conventions, qui ont fait l'objet d'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de ce même article, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Au titre des conventions autorisées préalablement par votre conseil d'administration, aucune convention conclue au cours de l'exercice n'a été portée à notre connaissance. Toutefois, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice sous revue.

1.1. Avec la société Nestlé Sahel, S.A. unipersonnelle

Administrateur concerné :

Monsieur Friedrich MAHLER

a) Accord d'approvisionnement temporaire

Nature et objet :

Nestlé Sahel S.A. a concédé à Nestlé Côte d'Ivoire le droit de distribuer les produits Nescafé dans les pays du Sahel.

Modalités et rémunération :

En contrepartie de la concession, Nestlé Côte d'Ivoire a versé à Nestlé Sahel une rémunération globale destinée à couvrir les investissements engagés par Nestlé Sahel pour l'entretien, le maintien et le développement de son réseau dans les pays du Sahel. Les produits perçus par Nestlé Sahel au cours de l'exercice 2005 s'élèvent à francs CFA hors taxes 1.238.295.740.

b) Convention de refacturation de charges de fonctionnement

Nature et objet :

Refacturation à Nestlé Sahel d'une quote-part des charges des services informatique, ressources humaines, et supply chain, et autres services extérieurs (eau, électricité, téléphone...).

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (ARTICLE 440 DU TRAITÉ OHADA) EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Modalités et rémunération :

Les produits perçus par votre Société au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, s'élèvent à francs CFA hors taxes 57.250.847.

c) Convention de bail de locaux professionnels**Nature et objet :**

Utilisation par Nestlé Sahel d'une partie des locaux du siège de Nestlé Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération :

Les produits perçus par votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 au titre de cette convention s'élèvent à un montant de francs CFA hors taxes 39.989.436.

1.2. Avec la société Nestlé S.A.

Administrateur concerné :**La société Nestlé SA****Nature et objet :**

Garantie irrévocable et inconditionnelle de Nestlé S.A. en tant que caution solidaire à la couverture de l'emprunt obligataire émis par Nestlé Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération :

Cette garantie est rémunérée par une commission de 1% calculée sur l'encours moyen de l'emprunt obligataire. La commission supportée à cet effet par votre Société au cours de l'exercice 2005 s'élève à francs CFA 100.000.000 pour la caution sur emprunt obligataire et à francs CFA 18.847.222 pour la caution sur emprunt CCN.

1.3. Avec Monsieur Daniel Yapobi, Directeur général

Administrateur concerné :**Monsieur Daniel YAPOBI****Nature et objet :**

Convention de rémunération de Monsieur Daniel YAPOBI en qualité de Directeur Général de Nestlé Côte d'Ivoire, S.A.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (ARTICLE 440 DU TRAITÉ OHADA) EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

21

2. Conventions conclues non autorisées préalablement par votre conseil d'administration

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article 444 de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

En application de l'article 441 de cette loi, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet, par omission, d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Les conventions concernées, conclues au cours de l'exercice sous revue, sont les suivantes :

2.1. Avec la société Nestlé Nigéria, Ltd

Administrateur concerné :

Monsieur Friedrich MAHLER

Nature et objet :

Transfert de machines de production de Nestlé Côte d'Ivoire vers Nestlé Nigéria afin de répondre à des besoins de capacité supplémentaire.

Modalités et rémunération :

Le produit de cession de ces immobilisations s'élève à francs CFA 918.231.100.

2.2. Avec la société Nestlé Sahel, S.A. unipersonnelle

Administrateur concerné :

Monsieur Friedrich MAHLER

Nature et objet :

Transfert d'équipements et de mobilier divers utilisés par du personnel ayant été muté de Nestlé Côte d'Ivoire vers Nestlé Sahel.

Modalités et rémunération :

Le produit de cession de ces immobilisations s'élève à francs CFA 56.436.493.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Côte d'Ivoire
Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG
Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Abidjan le 28 Avril 2006

RESOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2006

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux Comptes et les explications complémentaires fournies par le Conseil d'Administration :

- Approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils sont présentés et desquels résulte un bénéfice net de FCFA 2 178 730 580
- Approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits états financiers de synthèse ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Donne acte au Conseil d'Administration de l'exécution des prescriptions des articles 438 et 440 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, accepte, ratifie et prend acte des opérations effectuées.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

Bénéfice net de l'exercice	2 178 730 580
Report à nouveau exercice précédent	(4 845 789 963)
Total	(2 667 059 383)
Dividende aux actionnaires	0
Report à nouveau	(2 667 059 383)

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau le solde de (2 667 059 383).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à Monsieur Dominique Dupont, Administrateur démissionnaire et quitus aux Administrateurs en fonction pour leur gestion au titre de l'exercice 2005.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Alexandre CANTACUZENE en qualité de nouvel Administrateur, décidée lors de la séance du Conseil d'Administration du 26 avril 2006, pour une période de quatre ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe à FCFA 27 750 000 par an le montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration, à compter du premier jour de l'exercice en cours.

Sixième résolution

Pour accomplir toutes formalités, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès verbal de l'Assemblée Générale.





Nestlé
CÔTE D'IVOIRE

Route du Lycée Technique Cocody - 01 B.P. 1840 Abidjan 01
Tél. : 22 40 45 45 - Fax : 22 44 43 43